



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 31 mars 2026

Communiqué de presse

Le parquet de Paris a été avisé de l'interpellation intervenue sur mandat d'arrêt le lundi 30 mars 2026 à 8h10, de Joël SOUDRON, au Panama. Ce dernier, né en avril 1979 en Guadeloupe, était recherché dans le cadre d'un dossier de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Paris, portant sur de l'importation de cocaïne par conteneurs. Les démarches diplomatiques de demande d'extradition sont en cours.

Le 18 novembre 2011, le contrôle d'un conteneur au port du Havre en provenance de Guadeloupe avait permis aux douaniers de saisir 231 kg de cocaïne. La mise en place d'une livraison surveillée avait conduit à l'interpellation, le 21 novembre 2011 des deux hommes déchargeant la marchandise. Au cours d'une opération menée à Baie Mahault dans les locaux de l'entreprise de déménagement ayant organisé le transport, 272 kg de cocaïne et 284 930 euros avaient été saisis et la gérante avait été interpellée. **La suite des investigations diligentées par l'OFAST (Office central anti-stupéfiants) avait mis en évidence que de 20 à 30 convois de cocaïne avaient été réalisées depuis 2005, dont 6 en 2011.**

Joël SOUDRON, connu sous différents alias, était suspecté d'être l'organisateur du trafic. Il était notamment épaulé par une femme, Sarah D, soupçonnée de s'être occupée de l'expédition de la cocaïne par l'intermédiaire de sociétés de déménagement. Un autre homme se voit reprocher d'avoir organisé la réception des marchandises en métropole.

Joël SOUDRON avait été interpellé une première fois au Mali en octobre 2016, dans le cadre d'une autre procédure pour trafic de stupéfiants, pour laquelle il a été condamné par le tribunal correctionnel de Créteil à la peine de 6 ans d'emprisonnement. En l'absence de réponse, par les autorités maliennes, à la demande d'extension de l'extradition au mandat d'arrêt parisien, il n'avait pu être présenté aux juges d'instruction de la JIRS. Le 6 décembre 2018, il s'était par ailleurs évadé au cours d'une permission de sortie et avait quitté le territoire français.

A l'issue de l'information judiciaire, par ordonnance du 3 septembre 2025 le magistrat instructeur a ordonné son renvoi devant le tribunal correctionnel des chefs d'importation et trafic de stupéfiants, blanchiment, détention d'arme de catégorie B, contrebande de marchandise dangereuse pour la santé, participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un délit puni de dix ans. Huit autres personnes seront également jugées dans ce dossier. La date d'audience correctionnelle dite de mise en état est fixée au 11 juin 2026 devant la 11^{ème} chambre.

Une procédure en recherche des fugitifs avait été initiée par le parquet de la JIRS de Paris le 29 novembre 2025. L'efficacité de la BNRF (Brigade nationale de recherche des fugitifs) de l'OCLCO (Office central de lutte contre le crime organisé), de l'OFAST, et l'étroite collaboration avec les autorités panaméennes ont permis l'interpellation très rapide de l'intéressé une fois sa localisation établie.

**Laure BECCUAU,
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr